**Dossier TD N° 5:**

***La politique et régimes de change***

**1. Introduction**

Depuis la naissance de la monnaie, la politique de change a existé lorsque toute la monnaie avait comme base l’or, cependant avec les différentes transformations et mutations financières qui se sont produites, les politiques de change ont pris d’autres formes. La diversité dans la politique de change a lancé le débat sur le sujet sur la capacité de réalisation de l’équilibre macro-économique interne et externe.

Ainsi, le système monétaire international (SMI) désigne l’ensemble des mécanismes et des institutions qui ont pour fonction de permettre à des agents résidant dans des pays différents de faire des paiements entre eux. Au-delà de la simple confrontation des valeurs monétaires il s’agit de règles communes et de mécanismes régulateurs.

Ces systèmes régulateurs seront de 2 sortes : accélérateurs, ils permettront à l’[économie](https://www.ecole-sup-paris.fr/cours-ligne-bts/economie) mondiale de disposer de moyens de paiement afin de favoriser l’expansion. Ralentisseurs, ils permettront de résorber les déficits des balances de paiements et à lutter contre les pressions inflationnistes. Dans ce sens, les autorités monétaires nationales disposent de trois catégories d’instruments dont l’importance respective varie beaucoup en fonction des époques et du contexte : 1) la réglementation des changes, 2) les modifications de parités, et 3) les interventions des banques centrales sur les marchés.

Il existe une grande diversité de situations dans le monde quant à l’importance et à la nature du contrôle des changes. Tous les pays ont connu, à un moment donné de leur histoire, un dispositif réglementaire destiné à limiter les opérations susceptibles d’entraîner des pressions sur le cours de leur monnaie.

L’un des aspects essentiels des réglementations des changes concerne la convertibilité des monnaies. Une monnaie est convertible lorsque son détenteur peut l’échanger librement et sans limites contre toute autre monnaie. La convertibilité repose sur une double obligation de la part du pays émetteur de la monnaie : la banque centrale de chaque pays doit, d’une part, racheter sa propre monnaie à la demande de ses partenaires, et d’autre part, garantir la libre circulation de sa monnaie sur les marchés.

Ce n’est qu’à partir de 1958 que les principaux pays européens à économie de marché ont commencé à pratiquer la convertibilité externe de leur monnaie. Dans les pays en développement dont les monnaies sont souvent fragiles et les paiements extérieurs déséquilibrés, la convertibilité est limitée par des mesures administratives. Certaines de ces restrictions aboutissent à une pluralité de taux de change suivant la nature des biens échangés dont le but est de décourager certaines importations (biens de luxe) ou de favoriser d’autres importations (biens de première nécessité)

### 2. Les régimes de change

**A. Taux de change fixes**

Les autorités monétaires s’engagent à maintenir leur taux de change par rapport à un étalon qui peut être un panier de monnaies, une devise unique, l’or…
cela procure l’avantage de découragement de la spéculation, sécurité des échanges et maitrise des politiques économiques, mais limitée par l’obligation pour les banques centrales de détenir des réserves de change afin de défendre les parités choisies

**B. Taux de change flottants**

Les autorités monétaires laissent jouer l’offre et la demande. Il permet d’assurer le rééquilibrage automatique de la balance des paiements. Pas d’obligation de détenir des réserves de change. Par contre, l’accroissement des fluctuations oblige les entreprises à se couvrir du risque de change. L’extrême volatilité des capitaux entre pays rend difficile l’utilisation du taux d’intérêt comme arme de politique économique.

**3-La politique de change**

La politique de change est l’un des instruments de la politique économique qui représente l’ensemble des décisions et les interventions des autorités monétaires sur le cours de la monnaie à fin d’atteindre les objectifs tracés ainsi que la réalisations des équilibres macro-économiques interne et externe. Elle est élaborée par la banque centrale suivant la prévision du fond monétaire international (FMI) institution dont le rôle réside dans la surveillance de l’équilibre d’un système monétaire international et de venir en aide aux pays qui connaissent des difficultés à défendre leur politique de change.

**4-La fixation des taux de change**

Principe du change : le marché des changes est le lieu de rencontre entre les offres et les demandes de devises. En pratique, c’est un réseau mondial reliant par télécommunication toutes les banques et tous les intermédiaires financiers. Le taux de change est le prix d’une monnaie exprimé par rapport à une autre.

**A- Les déterminants des taux de change**

Les échanges de biens et services influencent le niveau de taux de change d’un pays. En principe un excédent de la balance des transactions courantes entraine l’appréciation du taux de change puisque les entrées de devises sont supérieures aux sorties. Au contraire un déficit de la balance des transactions génère une baisse du taux de change puisque les sorties sont plus importantes que les entrées.

Les disparités de taux d’inflation, les disparités de taux d’intérêt sont des facteurs qui viennent renchérir ou réduire les prix des imports et export et attirer ou aspirer les devises. La spéculation est le rôle des banques centrales.

**B- Les instruments de la politique de change**

La banque centrale possède des moyens pour agir sur le taux de change à savoir l’utilisation des réserves de change l’application du contrôle des échanges et ou le recours au taux d’intérêt. Ces instruments sont utilisés dans le but de réaliser l’équilibre interne et externe d’une économie.

**a. l’utilisation des réserves de change**

La banque centrale intervient sur le marché des changes par l’achat (demande) ou la vente (offre) de sa propre monnaie en utilisant ses réserves de change dans le but de réguler les taux de change.

**b. Le contrôle des changes**

Le contrôle des changes est un moyen permettant d’agir sur le taux de change en limitant la convertibilité de la monnaie soit totalement ou partiellement. Néanmoins cette démarche est aujourd’hui délaissée par le nombreux pays en développement à cause des effets sur l’économie nationale.

**c. Le recours au taux d’intérêts**

Le niveau de taux d’intérêt influence considérablement le cours de la monnaie en modifiant la quantité de masse monétaire en circulation, avec l’attractivité des capitaux étrangers lorsque les taux augmentent et inversement. A cet effet, les autorités monétaires recourent aux taux d’intérêt soit en l’augmentant ou le diminuant pour soutenir le taux de change de la monnaie domestique. Cependant, le recours aux taux d’intérêt n’est pas toujours évident car celui-ci doit répondre aussi aux objectifs de la politique monétaire notamment celui de la stabilité de prix.

**C. Les objectifs d’une politique de change**

a)- les effets d’une monnaie faible :

\*résorber le déficit de la balance commerciale :

-Le taux de change rend les prix plus compétitifs et influence sur les volumes exportés (augmente) et importés (diminue).

-l’amélioration des exportations par rapport aux importations permet de rééquilibrer la balance commerciale.

-une politique qui vise à favoriser la production intérieure donc la croissance économique.

\*les effets néfastes :

-le déficit commercial s’accroit car les prix deviennent élevés à l’importation et plus faibles à l’exportation. L’effet quantité n’intervient qu’après.

-les exportateurs peuvent profiter de cette dépréciation pour augmenter leurs marges.

-cette diminution de taux peut enclencher une inflation importée qui ne fait qu’accentuer le déficit commercial.

b)-les effets d’une monnaie forte :

\*l’appréciation de la monnaie favorise les excédents commerciaux

-l’augmentation du taux de change fait baisser les coûts des importations donc prix compétitif à l’exportation.

- les entreprises pénalisées par cette augmentation du taux de change améliorent leur compétitivité.

\*les coûts sociaux :

-Un taux de change élevé fait monter les taux d’intérêt ce qui ralentit les investissements donc la croissance.

-les efforts de compétitivité se traduisent par une restriction avec une montée du chômage et une rigueur salariale.

### 5. Taux de change et décision des agents économiques

**A. Arbitrage des consommateurs**

Les consommateurs arbitrent entre biens importés et biens produits localement. Leur arbitrage dépend des besoins et des prix. Les taux de change peuvent avoir une influence considérable sur la consommation des biens dont l’élasticité par rapport aux prix est la plus grande. Une appréciation du taux de change diminuera le prix des produits importés exprimés en monnaie nationale. Une dépréciation du taux de change aura l’effet inverse.
Dans ce cas ce sont les éléments de compétitivité hors prix tels que la qualité, le caractère innovant des produits, les services associés, l’image de marque, qui pourront compenser l’effet de change.

**B. Arbitrage des entreprises**

Les variations de taux de change rendent incertains les marchés pour les entreprises qui interviennent dans le commerce international. L’appréciation du taux de change altère leur compétitivité des prix des entreprises nationales et pénalise les exportations. En contrepartie le prix des produits importés diminue et peut réduire les couts de fabrication. Inversement la dépréciation du taux de change favorise les exportations et renchérit les importations.
Les localisations et les délocalisations des activités de production peuvent être influencées par les taux de changes.

**6. Régime de change et politique de change en Algérie.**

Le choix d’un régime adéquat de change a toujours été au centre de débats dans la macroéconomie internationale. L’Algérie Post indépendance, a opté pour plusieurs régimes de change afin d’adapter les instruments de la politique de change aux exigences du développement de l’économie nationale et des contraintes qu’elle subit.

L’initiation de la libéralisation du commerce extérieur et du régime de change en avril 1994, dans le cadre de la conduite de programme de stabilisation a permis d’engager le rééquilibrage des prix relatifs à travers l’ajustement du taux de change du Dinar, appuyé par une conduite rigoureuse de politique monétaire et financière appropriées.

De plus, l’importance de la reconstitution des réserves de change a permis de donner une convertibilité commerciale effective au Dinar.

En Octobre 1994, l’introduction des séances de fixing du taux du Dinar a consacré le passage d’un régime de change  » fixe  » à une flexibilité accrue du taux de change déterminé par adjudication. Par ailleurs, l’élargissement du champ de libéralisation des importations au début de l’année 1995 et le passage à la convertibilité des dépenses ont permis le passage au régime du marché interbancaire des changes qui constitue la phase ultime de la réforme du marché des changes qui est régi par le règlement n°95-08 du 23 Décembre 1995.

Le cours du Dinar sera déterminé sur ce marché avec un rôle actif des banques et établissements financiers, l’objectif étant d’assurer une allocation efficiente des ressources en devises.

Le cours du Dinar est fixé officiellement en confrontant l’offre unique de la Banque d’Algérie et la demande de devises des banques commerciales.

La politique de change mise en place par la Banque d’Algérie a pour objectif le maintien du taux de change effectif réel du Dinar à son niveau d’équilibre déterminé par les fondamentaux de l’économie nationale que sont le prix du pétrole, le différentiel de l’inflation et de la productivité entre l’Algérie et ses partenaires commerciaux étrangers.

Le régime de change adopté par la Banque d’Algérie, au début des années quatre-vingt-dix, est un régime de flottement dirigé. Ce régime se situe entre les deux régimes extrêmes ; à savoir, le régime de parité fixe et le régime de taux de change flottant. Il s’écarte, ainsi, de la fixation purement administrative du taux de change sans, pour autant, abandonner totalement la détermination du taux de change aux seules forces des marchés internationaux.

Cette relative flexibilité permet à la Banque d’Algérie d’ajuster le taux de change en fonction des déterminants structurels et macroéconomiques, internes et externes, tout en tenant compte des évolutions des taux de change des principales monnaies sur les marchés internationaux.

Dans ce cadre, la politique de change de la Banque d’Algérie se fixe, pour variable cible, le maintien du taux de change effectif réel (TCER) à un niveau proche de son niveau d’équilibre. Le TCER est défini comme étant le taux de change effectif nominal, rapporté aux prix relatifs de l’économie nationale et des principaux pays partenaires, qui permet de favoriser, simultanément, une croissance non inflationniste (équilibre interne) et un compte courant de la balance des paiements soutenable à long terme (équilibre externe).

La détermination du TCER s’appuie sur les fondamentaux de l’économie nationale, identifiés comme étant : le différentiel de productivité et le  différentiel d’inflation entre l’économie nationale et les pays partenaires, le degré d’ouverture de l’économie, le prix de pétrole et les dépenses publiques.

En pratique, la Banque d’Algérie détermine chaque année le niveau cible du taux de change effectif réel d’équilibre en fonction de l’évolution de ces fondamentaux. Au cours de l’année, la Banque d’Algérie intervient sur le marché interbancaire des changes pour veiller à ce que l’évolution du taux de change effectif nominal (et donc des taux nominaux bilatéraux), sous l’effet des fluctuations des monnaies des pays partenaires sur les marchés internationaux de change, n’induise pas d’écarts significatifs entre le niveau mesuré du TCER et son niveau d’équilibre de moyen terme.

En définitive, il convient de souligner que la Banque d’Algérie, dans son approche prudente et pragmatique de gestion du taux de change, a maintenu sa trajectoire en matière de politique de change inaugurée, à compter de juin 2016 : L’ajustement du cours du dinar n’ayant obéit, essentiellement, qu’à des fluctuations sur les marchés financiers internationaux des changes, des monnaies de référence.